

Date de Souscription / résiliation / /

1. PROPRIÉTÉ CONCERNÉE PAR LA DEMANDE ET RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

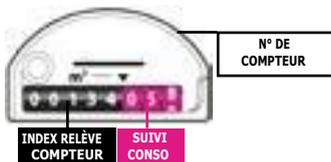
L'index du compteur d'eau relevé à la date d'effet est de m³ d'eau.

Compteur n° (cf. schéma ci-dessous) :

Renseignement obligatoire

LE SAVIEZ-VOUS ?

Forcer ou démonter le boîtier met en péril son fonctionnement et est considéré comme une fraude !



Les chiffres sur fond noir définissent la consommation qui m'est facturée. Il s'agit de l'index du compteur en m³.
Les chiffres sur fond rouge ne figurent pas sur ma facture. Ils m'aident à surveiller ma consommation et à détecter une fuite.

2. VOUS SOUSCRIVEZ - NOUVEAU TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

Locataire Propriétaire

Mme et M.

NOMS et Prénoms

Nombre de personnes dans le foyer :

Téléphone fixe : Téléphone portable : Email :

Adresse de facturation (si différente de la propriété concernée) :

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

3. VOUS RÉSILIEZ - ANCIEN TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

Locataire Propriétaire

N° abonné :

Mme et M. NOMS et Prénoms :

Téléphone fixe : Téléphone portable : Email :

Votre nouvelle Adresse (à renseigner obligatoirement) :

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

4. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (information obligatoire si vous êtes locataire)

Mme et M. NOMS et Prénoms / Dénomination sociale :

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

5. PIÈCES À JOINDRE*

Pour les particuliers :

Copie de l'état des lieux entrant ou sortant

Pour les professionnels :

Copie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois du nouveau titulaire de l'abonnement

Dans le cas d'une vente

Acte notariale de vente ou attestation de propriété

Je reconnais avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à ma demande.

Je demande l'exécution immédiate de la demande pour assurer la continuité du service.

Le : à

Signature

(précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)

* Ces pièces sont uniquement destinées à traiter votre demande et seront détruites une fois l'opération réalisée.

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUEL

L.111-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION ET SUIVANTS

Ne concerne que les usagers particuliers

SIAEP de la Vigne aux Champs
2 Rue des sables – 41140 Thésée-la-Romaine
Tel: 02.54.71.42.65 - Courriel : contact@siaep-thesee.fr - Site: <http://siaep-thesee.fr>

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

En fonction de ses compétences, transférées par les communes, le SIAEP de la Vigne aux Champs a pour missions :

- **En eau potable** : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique.

MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DES SERVICES

DEMANDE DE TRAVAUX (BRANCHEMENTS, EXTENSIONS...)

L'estimation financière des travaux figure dans le formulaire d'Acceptation de Travaux. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. À défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux, seront facturées.

Le règlement de ces travaux par chèque devra être envoyé en même temps que le devis accepté. L'encaissement de ce chèque sera fait après exécution des travaux et leur bon achèvement.

DEMANDE DE TRAVAUX PONCTUELS (INTERVENTIONS SUR COMPTEUR S)

Le prix est indiqué dans le formulaire de demande de travaux établi et qui sera soumis pour accord avant tout début d'exécution.

ABONNEMENT EAU

La souscription d'abonnement astreint le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau.

FACTURE D'EAU

Elle se compose :

- D'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs.
- D'une part variable proportionnelle à la consommation.
- Des redevances de l'Agence de l'Eau : pollution, modernisation et le cas échéant la redevance pour prélèvement.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés par délibération de vos élus compétents.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le détail des tarifs des services Eau est disponible sur <http://siaep-thesee.fr> par téléphone au 02.54.71.42.65 ou au 2 Rue des sables – 41140 Thésée-la-Romaine

DÉLAIS D'EXÉCUTION DU SERVICE

INTERVENTIONS	DÉLAIS
Branchements	2 mois après réception du devis accepté ou selon la date convenue avec l'abonné
Abonnement Eau	Traitement global chaque fin de mois
Travaux ponctuels	Selon la date convenue avec l'abonné

INFORMATIONS GÉNÉRALES

IDENTITÉ

SIAEP de la Vigne aux Champs, 2 Rue des Sables – 41140 Thésée-la-Romaine - SIREN : 200 049 559 / NAF : 8412Z –

Tel: 02.54.71.42.65 – Courriel : contact@siaep-thesee.fr - Site: <http://siaep-thesee.fr>

GARANTIES LÉGALES

Sur toute pièce ou élément physique rétrocédé à l'utilisateur consommateur, le SIAEP est tenu de l'ensemble des garanties légales :

- De la garantie de conformité, applicable en cas de défaut de conformité existant au jour de la délivrance, dont la mise en œuvre est limitée à 2 ans à partir du jour de prise de possession du produit.
- De la garantie relative aux défauts de la chose vendue, conformément à la réglementation en vigueur notamment en matière de vices cachés ou du fait des produits défectueux.

Toute demande de mise en œuvre des garanties précitées doit se faire par écrit au SIAEP, à l'adresse susvisée.

RECOURS/LITIGES

La Médiation de l'Eau, BP 40463, 75366 PARIS Cedex 08, www.mediation-eau.fr, peut également être saisie.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de résiliation d'abonnement, une facture pour solde de tout compte sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé et le nouvel occupant devient le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir au SIAEP (état des lieux, acte de vente...).

Dans le cas où l'habitation reste inoccupée, la fermeture du branchement sera effectuée afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de l'eau et toute détérioration du compteur.

ÉCO-CONSOMMATION

Adopter une consommation responsable permet de préserver l'environnement. Le SIAEP sensibilise ses usagers aux éco-gestes simples du quotidien en déployant un ensemble de supports de communication (lettre usagers, plaquettes...) également consultables sur le site internet : <http://siaep-thesee.fr>.